Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le
ID : 023-212316806-20221018-202272-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2022/72

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13
Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER
Etaient absents et excusés : Ms Régis GUYONNET, Jérôme CANDORET
Madame Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Pierre DUGUET,
Madame Fanny LAPORTE-CADILLON donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAK
Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Monsieur le Maire propose les horaires d'ouverture au public pour la Mairie :

Lundi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mercredi	Sur rdv	/
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Samedi	Sur rdv	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte les horaires d'ouverture au public pour la Mairie tels que présentés.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 18/10/2022
Publiée, le 24/10/2022
Transmis, le 24/10/2022
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

MAIRIE DE SARDENT - 23 (CREUSE)

Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 24/10/2022
Qualité : Maire